

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 20 mars 2024 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2024_032</p> <p>OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS</p>	<p>Date de convocation : 14 mars 2024</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI</p> <p>Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Cendrine BARLET (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration dispose que lorsqu'un organisme privé, comme une association obtient de la commune une subvention supérieure à 23 000,00 €, une convention doit être passée avec ladite association définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024_009 du 31 janvier 2024 autorisant le versement d'acomptes à des associations ;

Contenu :

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 :

- subventions de fonctionnement aux organismes publics : 726 700 €
- subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé : 1 127 797 €

À noter que ce montant englobe une enveloppe de 31 000 € affectée aux projets du Contrat de Ville.

Ceux-ci seront proposés au conseil municipal en cours d'année, après un examen conjoint des projets présentés, par les partenaires financiers de la Politique de la Ville.

BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS (€) 2024
Subventions aux organismes publics	
CCAS de RIVE DE GIER	726 000
COMMUNE de GRAND-CROIX Halle E. Soulier - Réhabilitation et fonctionnement	700
Sous total subv. fonctionnement aux organismes publics	726 700
Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	
ACDYL (ass citoyenne promotion des dynamiques locales)	350
ACDYL (sub exceptionnelle)	500
AIDE SOUTIEN PARTAGE	650
AMIS REUNIS	700
ANIM'OREE	500
ANPAA 42	250
APFEF (ASSOCIATION ESPAGNOLE)	750
ASS. RIPAGERIENNE DE RECHERCHES HISTORIQUES	400
ARTS RIPAGERIENS (sub exceptionnelle)	3 000
AS CHAUMIERE	450
AS CHAUMIERE (sub exceptionnelle)	200
AS DE TREFLE	500
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.)	18 000
ATHLETIC CLUB RIPAGERIEN (A.C.R.) (sub exceptionnelle)	10 000
AU CHAT LIBRE	150
AZZURA	600

BADMINTON CLUB DE RIVE DE GIER	
BANQUE ALIMENTAIRE	
BD'ART (sub exceptionnelle)	18 000
BOXING CLUB	2 000
BOXING CLUB (sub exceptionnelle)	3 500
BRICOLEURS DE MOTS	150
C.G.O.S.	73 000
CCSLR	1 300
CCSLR SECTION BASKET	4 200
CGT RETRAITES	900
CGT UNION LOCALE	800
CLUB ROCHEFOLLE	200
CNL 42	500
COMPAGNIE CARNAGES	5 000
COMPAGNIE CARNAGES (sub exceptionnelle)	3 500
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	385
COOPERATIVES ET PROJETS SCOLAIRES	12 530
COULEURS FEMMES	200
COULEURS FEMMES (subvention exceptionnelle)	800
CROIX ROUGE	800
DON DU SANG BENEVOLE	350
EAML	300
ENSEMBLE ORCHESTRAL	2 200
ESPERANCE DE RIVE DE GIER (L')	3 000
ESPERANCE DE RIVE DE GIER (L') (subvention exceptionnelle)	800
EURECAH	300
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	400
FNACA et AAR	2 000
F.O.	200
GENERATION 2024 ECOLES ELEMENTAIRES	1 000
HAND DES VALLES DU GIER	1 700
JARDINS OUVRIERS (LES)	420
KICKBOXING CLUB LAKOTA	500
KICKBOXING CLUB LAKOTA (sub exceptionnelle)	500
MOUVEMENT VIE LIBRE	500
MOUVEMENT VIE LIBRE (sub exceptionnelle)	200
OLIVIER DU GIER	150
PECHEURS A LA LIGNE	600
PECHEURS A LA MOUCHE DE RIVE DE GIER	300
PETANQUE RIPAGERIENNE	2 000
PHILATHELIQUE DE RIVE DE GIER	400
RESTOS DU COEUR (LES)	5 000
ST-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER	7 000
SECOURS CATHOLIQUE	700
SECOURS POPULAIRE	1 000
SKI CLUB	400
SOCIETE DE TIR	450
SOLIDARITOIT	700
SOUVENIRS FRANCAIS	130
TARENTELLA	600
TENNIS CLUB TCR	3 500
VOLLEY BALL CLUB RIPAGERIEN	1 800
MJC	166 000
CENTRE SOCIAL HENRI MATISSE	90 100
CENTRE SOCIAL ARMAND LANOUX	88 200
CRECHE SI LA SOL	100 000
CRECHE LES LOUPIOTS	40 000
OGEF	383 932
CONTRAT DE VILLE	31 000
UCA	13 000
Frais d'arbitrage (enveloppe)	10 000
Sous total subv. fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé	1 127 297
TOTAL SUBVENTIONS	1 853 997

Il est proposé de reconduire les modalités de versement des subventions de fonctionnement de la façon suivante :

- subvention inférieure à 5 000 € : versement en une seule fois,
- subvention comprise entre 5 000 € et 20 000 € : versement en deux fois,
- subvention supérieure à 20 000 € : versement en trois ou quatre fois.

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240320-DEL_2024_032-DE

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour l'exercice 2024, ainsi que sur les modalités de leur versement.

Le Conseil municipal, après délibéré :

- approuve l'attribution des subventions aux associations, ainsi que les modalités de leur versement,
- dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**